

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 11 mars 2025 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Dominique GENDRAS.

Secrétaire de la séance : David TRAVERSAC

Présents : Dominique GENDRAS, Nour-Eddine SDOUR, Chantal MOYANO, Philippe BUGEAU, David TRAVERSAC

Absents et excusés : Mohamed DJEBALI, Julien DOISEAU

Ordre du jour :

- 1- Demande de rupture conventionnelle de Madame FAURE Sandra
- 2- Recrutement poste de secrétaire de mairie à partir du 1er mai 2025.
- 3- Convention CDG service informatique
- 4- Acquisition de nouveau matériel informatique
- 5- Réévaluation des tarifs de la salle des fêtes
- 6- Installation d'une borne Wi-Fi public
- 7- Attribution de subvention Locollective 2025
- 8- Point sur le projet réhabilitation du logement communale
- 9- Aliénation Chemin communal des Cazalous

1- Demande de rupture conventionnelle de Madame FAURE Sandra

Monsieur le maire expose :

La secrétaire de mairie en poste depuis le 18 avril 2017 et actuellement en congé maladie, demande une rupture conventionnelle afin de quitter ses fonctions au 31 mars 2025. La procédure de rupture applicable à la contractuelle en CDI est en cours.

2- Recrutement poste de secrétaire de mairie

Monsieur le maire expose :

Le poste de secrétaire de mairie se libérant au 1^{er} avril 2025, une procédure de recrutement sera à mettre en place.

3- Convention Centre de Gestion « Services Informatiques »

Monsieur le maire expose :

Le matériel informatique actuel présentant un état obsolète et une sauvegarde inexistante des données de la collectivité, il est conseillé de sécuriser au mieux les informations de la commune.

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition du CDG concernant la maintenance et la sauvegarde des données établie dans le devis PR2501-0457 du service informatique.

La délibération de l'adhésion au service numérique signé en octobre 2024 vaut également pour ce service.

4- Acquisition de nouveau matériel informatique

Monsieur le maire expose :

Le matériel informatique actuel présentant un état obsolète et ne permettant pas une utilisation optimale des fonctions attenantes à la secrétaire de mairie, il est conseillé de renouveler et d'améliorer l'ergonomie du poste de travail de cette dernière.

5- Réévaluation des tarifs de la salle des fêtes

Reporté au prochain conseil municipal.

6- Installation d'une borne WI-FI public

Monsieur le maire expose :

Le syndicat Lot Numérique pilote un réseau de bornes WIFI public installées dans une centaine de communes du Lot. Il va relancer un nouveau groupement de commandes et un nouveau marché public pour les 4 années à venir (2026-2029). Il serait possible, dans le cadre de ce marché, d'acheter, de faire installer et de faire fonctionner une ou plusieurs bornes de WIFI public. Il est possible de rejoindre le nouveau groupement de commandes que le syndicat propose de lancer.

Proposition : Rejetée

7- Attribution de subvention Locollective 2025

Monsieur le maire expose :

La Locollective, une association d'éducation populaire s'adressant à tous les habitants des territoires sud du Grand-Figeac souhaitent obtenir des subventions.

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention compte tenu qu'aucun enfant de Puyjourdes ne participe aux activités proposées par l'association.

8- Point sur le projet réhabilitation du logement communale

Monsieur le maire expose :

L'instruction des demandes de subventions a énormément de retard (entre un et six ans selon les organismes). Un autofinancement complet de la collectivité devra être mis en place et voté si le projet doit voir le jour en 2025 ou 2026. Le démarrage n'assurera pas l'acceptation des subventions. C'est un risque qu'il faut prendre en compte. Un prêt à la banque des territoires peut être fortement envisagé afin de réduire les coûts de remboursement. A prévoir dans le Budget Primitif si nécessaire.

Le Conseil Municipal doute sur l'obtention des subventions et sur les délais d'obtentions de ces dernières. La prolongation du projet est en discussion.

9- Aliénation Chemin communal des Cazalous

Monsieur le maire expose :

Un courrier de Mme Schaefer sollicitant de nouveau la cession d'une partie du chemin rural dit des Cazalous, a été adressée à la mairie de Puyjourdes en date du 19 février 2025.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer tant que le PLUI n'est pas définitif et que l'aspect juridique n'est pas totalement éclaircit.

Questions Diverses :

Déploiement de points d'apport volontaire (mode de collecte)

Depuis quelques années, la gestion des déchets connaît une véritable mutation. Le Grand-Figeac s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche globale de réduction et valorisation des déchets et de réforme de son mode de collecte. Afin de se conformer à la législation nationale et à sa déclinaison régionale qui amène les collectivités à respecter un objectif de réduction du poids des déchets ménagers résiduels et à augmenter les taux de captage des emballages et de performance de tri, la Communauté de Communes, propose un nouveau mode de collecte avec le déploiement de Points d'Apport Volontaire (PAV). Il s'agit d'une 1ère phase test en amont d'un déploiement ultérieur sur le territoire.

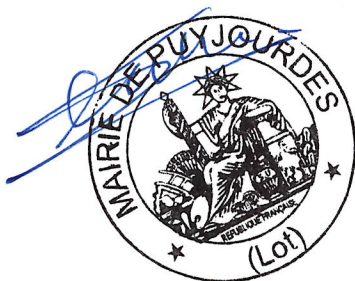
Le Conseil Municipal a décidé de ne pas être commune test cette année concernant les points de ramassage.

Discussion sur la prochaine équipe municipale

Le Conseil Municipal s'interroge sur les futurs candidats potentiels à l'élection de 2026.

Fin de séance : 20h40

Dominique GENDRAS
Président de séance



David TRAVERSAC
Secrétaire de séance

